

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi 10 juillet 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
M. Sylvain Côté
Mme Patricia Gardner

Mme Christiane Paquet
M. Gaby Côté (absent)

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 10 JUILLET 2023

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 12 juin 2023
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion) (s/o)
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Desjardins – Acceptation de la demande de partenariat avec la municipalité pour les bourses d'études des finissants du 5ième secondaire et confirmation du montant déboursé par la municipalité
 - 11.2. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le jeudi 7 décembre 2023- Extrait de l'état
 - 11.3. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le jeudi 7 décembre 2023- Autorisation à la greffière-trésorière
 - 11.4. Sentier pédestre / changement de nom
 - 11.5. Soumission pour les pancartes de sentier et du Parc des Sables

- 11.6 Croix-Rouge Canadienne / Autorisation de signature et l'entente
- 11.7 Offre pour un panneau / Affichage numérique au bureau municipal
- 11.8 Entente sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook
- 11.9 SPA de l'Estrie / Offre de service
- 11.10 Fondation Québécoise du Cancer / demande de dons
- 11.11 Infotech / achat module élections
- 11.12 EXP / Offre de services en ingénierie durant la construction du chemin Bulwer
- 11.13 EXP / Offre de services pour le contrôle des matériaux pour le chemin Bulwer
- 11.14 Mont Hereford / Construction d'une tour au sommet / achat d'une marche
- 11.15 Bibliothèque municipale / Dons
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20230701

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté

Appuyée par la conseillère Patricia Gardner

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20230702

5.1. Séance ordinaire du 12 juin 2023

Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet

Appuyé par la conseillère Patricia Gardner

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

La démolition de la cheminée au Centre Saint-Martin est retardée
Le projet BTU suit l'échéancier

20230703

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 10 juillet 2023.

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire fait mention des différentes rencontres auxquelles il a assisté, soit le comité d'occupation du territoire, l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement communautaire de Coaticook, rencontre avec EXP pour le puits et il a fait du kayak avec des employés de la MRC et autres maires des municipalité de la MRC sur la rivière Coaticook dans le cadre du lancement du PRMHH.

8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, il aura un dépassement des dépenses dans le budget de la voirie (environ 10 000 \$) l'étendage de l'abat poussière, la réparation à venir du camion, aqueduc, puits municipal, problèmes avec les pompes pour les égouts, les estrades au stade de baseball, le barrage et deux gros arbres qui ont passé par-dessus le barrage.

8.2.1. Frais de déplacement des inspecteurs

Aucun

8.3. Sécurité publique

La conseillère Christiane Paquet fait mention qu'elle a assisté à une rencontre avec le service incendie de Compton et il a été question du service 9-1-1, terrain pour une nouvelle caserne et la possibilité que les pompiers soient premier répondant.

8.4. Embellissement

Aucun

8.5. Famille et Aînés

Aucun

8.6. Voirie

Aucun

8.7. **Urbanisme et Environnement**

La conseillère Marie-Pierre Dubeau a assisté à une première rencontre pour le projet Oasis.

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

Le tournoi de poche de la MRC de Coaticook est ce vendredi et il y a deux équipes pour la municipalité de Martinville. Le spectacle Sous-bois a été annulé et il y a eu quelques activités pour compenser l'annulation hors de contrôle de la troupe.

8.9. **Eau potable et eaux usées**

Monsieur le maire informe les membres du conseil d'une rencontre prochaine avec les ingénieurs au sujet de la station de chloration.

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

La conseillère Christiane Paquet dépose un document à jour sur les règlements générales de la bibliothèque et demande à ce qu'il est modification des heures d'ouvertures sur la pancarte à l'extérieur.

10. **Présentation et adoption des comptes**

20230704

10.1. **Présentation des comptes à payer**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles au montant de 4 052,91 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 95 759,78 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20230705

10.1.1. **Présentation des salaires, frais de déplacements**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de juin 2023 au montant de 8 232,13 \$ et les frais de déplacements au montant de 527,61 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

11. **AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES**

20230706

11.1. Desjardins – Acceptation de la demande de partenariat avec la municipalité pour les bourses d'études des finissants du 5^{ème} secondaire et confirmation du montant déboursé par la municipalité

ATTENDU QUE la caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie confirme le partenariat avec la municipalité de Martinville de l'ordre de 50 \$ pour une bourse d'étude à chaque finissant du 5^e secondaire de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE la municipalité débourse un montant de 100 \$ pour chaque finissant du 5^e secondaire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20230707

11.2. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le jeudi 1^{er} décembre 2022- Extrait de l'état

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, un état des propriétés pour lesquelles des taxes sont impayées à la municipalité ;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui au plus tard lors de sa séance de juillet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Patricia Gardner
APPUYÉE par la conseillère Christiane Paquet

IL EST RÉSOLU

- a. D'approuver la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de transmettre cette liste à la MRC de Coaticook afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi ;
- b. D'autoriser la greffière-trésorière à exclure du processus tout immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2023 auront été payées au complet avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de la MRC de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles ;
- c. D'autoriser la greffière-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2022 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes de l'année courante (2023) aura été conclue avec la greffière-trésorière avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour

les fins de la vente des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20230708

11.3. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le jeudi 1^{er} décembre 2022- Autorisation à la greffière-trésorière

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* et 537 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

SUR PROPOSITION de la conseillère Marie-Pierre Dubeau
APPUYÉE par la conseillère Christiane Paquet

IL EST RÉSOLU

- a. D'autoriser la greffière-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Martinville, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 7 décembre 2023 ;
- b. D'autoriser la greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité de Martinville, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- d. D'autoriser la greffière-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées, et ce sujet à la vente à l'enchère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20230709

11.4 Sentier pédestre / changement de nom

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent mettre l'histoire de la municipalité de Martinville en valeur avec des objets de l'ancienne meunerie :

ATTENDU QUE les objets de la meunerie seront exposés sur la base de la pancarte du sentier, ce qui a donné comme idée de modifier le nom du sentier :

ATTENDU QUE les membres du conseil modifient la résolution numéro 20220913 en changeant le nom du sentier pédestre qui avait été adopté dans cette résolution ;

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyée par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU De modifier le nom du sentier pédestre soit : "Le sentier de la meunerie".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20230710

11.5 Soumission pour les pancartes de sentier et du Parc des Sables

ATTENDU QUE monsieur Francis Favreau dépose une soumission pour la réalisation et l'implantation de deux pancartes pour le sentier pédestre et une pancarte pour le Parc des sables;

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyée par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de monsieur Francis Favreau au prix approximatif de 15 000 \$ pour la réalisation et l'implantation de deux pancartes pour le sentier pédestre et d'une pancarte pour le Parc des Sables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20230711

11.6. Croix-Rouge Canadienne / Autorisation de signature et l'entente

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne et d'autoriser le paiement au montant de 225 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20230712

11.7 Offre pour un panneau / Affichage numérique au bureau municipal

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de LibertéVision pour l'installation d'un panneau d'affichage numérique à l'extérieur au bureau municipal, au coût de 38 115 \$ plus les taxes, tel qu'indiqué dans la soumission numéro 853 datée du 22 juin 2023.

Que cette dépense non prévue au budget 2023, soit puisée à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20230713

11.8. Entente sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la ville de Coaticook

ATTENDU QUE l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook est terminée depuis le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 20221115 est abrogée;

ATTENDU QUE la Ville de Coaticook dépose une nouvelle proposition datée du 28 juin 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de l'entente est déposé à la table du conseil ;

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'accepter le projet d'entente reçu le 28 juin 2023 portant sur l'utilisation des équipements de loisirs de la Ville de Coaticook ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Coaticook ;

ET D'autoriser le maire et la directrice générale, greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20230714

11.9. SPA de l'Estrie / Offre de service

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyée par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service de la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA) au coût de 153,35 \$ par mois pour 2023 avec une augmentation annuelle de 3% sera ajoutée pour les années suivantes.

ET D'autoriser le maire et la directrice générale, greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Le conseiller Sylvain Côté quitte la réunion du conseil

20230715

11.10. Fondation Québécoise du Cancer / demande de dons

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU d'autoriser un don au montant de 250 \$ à la
Fondation québécoise du cancer.

Que cette dépense non prévue au budget 2023 soit puisée
dans le poste dons-divers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

20230716

11.11. Infotech / achat module élections

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyée par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat du module élections auprès
de la compagnie Infotech au coût de 2 950 \$ plus les taxes,
tel que spécifié dans l'offre de service datée du 7 juillet
2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

20230717

**11.12. EXP / Offre de services en ingénierie durant la
construction du chemin Bulwer**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service de EXP pour le
service en ingénierie durant la construction du chemin
Bulwer, au montant maximum de 12 500 \$, tel qu'indiqué
dans l'offre de service datée du 10 juillet 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

20230718

**11.13. EXP / Offre de services pour le contrôle des matériaux
pour le chemin Bulwer**

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyée par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service de EXP pour le
mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection
du chemin Bulwer au tarif horaire de :

- Tarif horaire d'un technicien en chantier pour la vérification de la compaction de MG-20 et le contrôle de mise en place d'enrobés bitumineux (équipements inclus) : 95 \$/heure;
- Tarif horaire d'un ingénieur en expertise pour une visite et/ou une réunion de chantier (sur demande) : 140\$/heure;
- Essais en laboratoire : Taux AFG (anciennement ACLE);
- Taux Kilométrage : 0,62 \$/km.

Un montant maximal de 3 500\$ est à prévoir pour le contrôle qualitatif des matériaux, la facturation sera faite sur une base horaire et unitaire, tel qu'indiqué dans l'offre de service datée du 10 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20230719

11.14. Mont Hereford / Construction d'une tour au sommet / achat d'une marche

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU d'autoriser un don au montant de 500 \$ pour l'achat d'une marche dans la construction d'une tour au sommet du Mont Hereford.

Que cette dépense non prévue au budget 2023 soit puisée dans le poste dons-divers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20230720

11.15. Bibliothèque municipale / Dons

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU d'autoriser un don au montant de 500 \$ à la bibliothèque municipale, tel que prévu lors de l'adoption du budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20230721

13. Levée de la séance

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

QUE la séance soit levée à 22 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.”